

SA CELLULE

Philippe Frioud retrouve avec émotion sa cellule du foyer d'éducation de Prêles (BE), où il fut interné entre 1967 et 1969. Un lieu qui n'a heureusement plus la même réputation.

Internements abusifs LE CALVAIRE DES ENFANTS SACRIFIÉS

TÉMOIGNAGES Pendant quarante ans, la Suisse a enfermé des milliers de jeunes gens au nom de la morale. Une commémoration en hommage à toutes les victimes de coercition se déroulera à Berne le 11 avril. Retour sur un pan très sombre et largement méconnu de l'histoire sociale de notre pays.

PHOTOS DIDIER MARTENET - TEXTE PATRICK BAUMANN

INTERNEMENT ADMINISTRATIF

DES MILLIERS DE DESTINS BRISÉS

Entre 1942 et 1981, 30 000 personnes environ ont été internées par l'Etat suisse au mépris des droits les plus élémentaires. Les victimes espèrent que les historiens se pencheront un jour sur leurs souffrances.

On les appelle «les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance». Un énoncé un peu froid et administratif, mais il faut bien pouvoir désigner officiellement ces milliers de Suisses, principalement des jeunes, qui ont été internés entre 1942 et 1981 contre leur gré. Hindelbank, le plus souvent pour les jeunes filles, comme ce fut le cas pour Ursula Biondi-Müller, ou des maisons de correction, comme le foyer de Prêles, dans le Jura bernois. Philippe Frioud y a vécu pendant deux ans un véritable calvaire (*voir leurs témoignages*).

Deux jeunes gens qui n'avaient commis aucun délit, qui n'ont jamais été condamnés, qui n'ont jamais eu de casier judiciaire, mais qui portent toujours en eux les stigmates de cette injustice. «Nous étions des adolescents, nous n'étions pas des délinquants, les faits qu'on nous reprochait à l'époque font partie des droits de tout le monde aujourd'hui.»

On estime à 30 000 le nombre de victimes sur quarante ans. Un chiffre «largement en deçà de la réalité», pour l'historien vaudois Pierre Avanzino. «Des milliers de dossiers ont été détruits, notamment au sein d'institutions privées peu désireuses de mettre en lumière les pans les plus sombres de leurs activités. J'en ai fait moi-même l'expérience, me heurtant à des fins de non-recevoir.»

Difficile d'avoir une vue d'ensemble, car l'internement administratif était pratiqué sur trois niveaux,

communal, cantonal et privé, avec la législation qui va avec. Plus facile, relève encore l'historien, d'étudier le phénomène des enfants jennish enlevés à leurs parents, car une seule institution (Pro Juventute) était concernée. «Une commission à l'image de la commission Bergier devrait être mise en place. Tout reste à faire!»

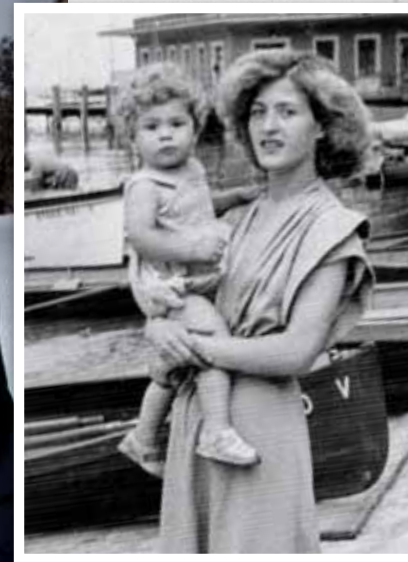
Elle aura du pain sur la planche. Sur les 2700 dossiers concernant, par exemple, les internements de Hindelbank, seuls 207 subsistent aux archives du canton de Berne, 70 à Bâle sur 279. Des milliers de pages dorment encore dans les archives fribourgeoises concernant la prison de Bellechasse, sans parler des autres cantons.

En 2010, le gouvernement suisse a présenté ses excuses officielles à toutes les victimes. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a nommé fin 2012 un délégué spécial chargé du dialogue avec elles. Une loi fédérale sur leur réhabilitation est à l'étude. Elle ne devrait pas inclure de réparations financières au niveau fédéral, mais ne l'exclut pas au niveau cantonal ou communal. Beaucoup des internés ont perdu des cotisations AVS, travaillé pour l'Etat sans salaire, sans parler de la difficulté à trouver un emploi par la suite. Le 11 avril prochain, Ursula Biondi-Müller et Philippe Frioud seront à Berne, à l'invitation du DFJP qui a organisé une commémoration officielle en présence de nombreuses personnalités. «On espère bien être des milliers!»



REVANCHE

Devant cette prison du Jura bernois où il a passé plus de deux ans. «On me traitait en permanence de petite crapule. Devenir architecte, c'était ma revanche!»



TRACES DU PASSÉ **Bambin avec sa mère au bord du Léman. Le livre d'entrée du foyer précise la raison de son internement: abandon moral (Verwahrlosung).**

«On a été victimes d'un crime contre l'humanité»

PHILIPPE FRIOUD, 63 ans, interné pendant deux ans dans une «prison» pour adolescents, à Prêles, à l'âge de 17 ans. Il n'avait commis aucun délit.

TEXTE **PATRICK BAUMANN**

Il avait 17 ans lorsque la police est venue le chercher sur son lieu d'apprentissage, à Berne. Menotté comme un malfrat, l'adolescent est envoyé 15 jours en prison avant d'être dirigé vers le foyer d'éducation de Prêles. La montagne de Diesse, une maison de correction de sinistre réputation au-dessus de Bienna qui abritait une centaine de garçons: deux tiers de délinquants et un tiers d'internés administratifs. Ces derniers, comme lui, placés en prévention d'un éventuel délit. Quarante-six ans après les faits Philippe Frioud ne sait toujours pas pourquoi il a passé, et surtout perdu, deux ans de sa vie dans ce qu'il faut bien considérer comme une prison. «Aux archives cantonales, j'ai retrouvé la demande de placement qui émanait de l'assistante sociale, en Valais. A ses yeux ma situation se dégradait

et des mesures s'imposaient.» Pour la valider, il faudra tout de même une décision administrative. «Le juge a ressorti une vieille histoire. A 12 ans, avec des copains, j'avais fait disparaître du linge sur un étendage, il y avait de la lingerie féminine. J'ai été accusé de perversion sexuelle.» Il s'agit «de maintenir pour le jeune Frioud adolescent la décision prise à son égard alors qu'il était un enfant», notera le magistrat. Ce qui fait que Philippe a été puni deux fois pour le même délit. «Moi, cette assistante sociale, je l'accuse de crime contre l'humanité!», lance avec véhémence celui qui est aujourd'hui architecte à Porrentruy.

Philippe, c'est vrai, a vécu une enfance chaotique. Des rapports ont circulé sur lui évoquant une tendance à fuir la réalité, un certain maniérisme, une sexualité perturbée (toujours ce vol de soutien-gorge). «On m'a collé une étiquette de

petit voyou sur le dos qui m'a poursuivi toute mon adolescence», explique encore ce fils de cafetier. Un père alcoolique et socialiste. «Autant dire qu'il était mal vu, soupire un brin ironique le sexagénaire. On m'a placé en institution, de 7 à 12 ans, pour m'éloigner de cette influence néfaste. Des années passées à trimer finalement comme valet de ferme. «L'Etat en a gagné des sous avec tous ces jeunes qui bossaient pour rien!»

A l'époque, note l'historien Pierre Avanzino, l'enfant n'était pas considéré comme il l'est aujourd'hui. Les grilles de lecture pédopsychiatriques très limitées voyaient par exemple la masturbation comme une perversion qui conduit à l'idiotie. Des enfants issus de

parents jugés vicieux ne pouvaient que l'être eux-mêmes!» Philippe passera deux ans à Diesse, deux ans qui l'ont, dit-il, «marqué à jamais!» «On était traités comme du bétail. J'ai assisté à trois suicides, des images qui font toujours mal, je n'arrive pas à oublier ces jeunes pendus qui tournoyaient dans le vent.» Le jeune homme fera une tentative d'évasion quelques mois après son arrivée, cachant des habits au pied d'un arbre et parcourant des kilomètres dans la neige, les pieds couverts d'un cabas en plastique et les jambes bleues de froid. «J'ai vécu chez une tante mais j'ai été vite dénoncé. Je suis retourné à Diesse.»

A l'époque, sa mère, horrifiée par son calvaire, déboulera un jour dans le bureau

d'un conseiller d'Etat valaisan, un pistolet à la main. «Vous me mettez cette histoire en ordre ou je vous descends!», crie-t-elle au bord du désespoir. «Il faut croire qu'ils n'avaient pas la conscience tranquille, sourit ironiquement Philippe, elle n'a jamais été poursuivie pour menace de mort à l'encontre d'un magistrat!»

DEVOIR DE MÉMOIRE

Philippe a gardé une rancune tenace contre cet Etat qui a emprisonné sa jeunesse au mépris des droits les plus élémentaires. «J'ai demandé un avis de droit à un avocat pour savoir si la Suisse pouvait être accusée de crime contre l'humanité. A son avis, ce n'est pas impossible!»

Depuis sa sortie officielle, en 1969, l'architecte est retourné deux fois à Diesse. Heureux malgré tout de constater que le foyer n'a plus rien à voir avec celui de l'époque, même si certains lieux lui sont restés familiers. «Heureusement, la violence inadmissible que vous avez subie de la part de certains encadrants n'existe plus», lui a formellement affirmé la directrice. Ajoutant que, aujourd'hui, ce sont plutôt les éducateurs qui font les frais de l'agressivité de certains jeunes.

Philippe Frioud l'affirme, il va continuer à se battre pour que la vérité soit faite sur ce triste pan de l'histoire suisse. Il vient d'écrire un livre. «On ne peut pas laisser ces choses sans mémoire.»



Connaissez-vous déjà vos intérêts hypothécaires de 2015? Nous oui.

Profitez du bas niveau historique des taux hypothécaires grâce à l'Hypothèque fix à effets différés du Credit Suisse.

Votre hypothèque n'est pas encore arrivée à échéance, mais vous voudriez déjà profiter des taux bas actuels? Fixez votre taux d'intérêt hypothécaire jusqu'à deux ans avant le paiement d'une nouvelle hypothèque ou le prolongement d'une hypothèque existante. Informez-vous sur notre Hypothèque fix à effets différés, nous vous conseillerons volontiers. Téléphone 0800 802 024.

credit-suisse.com/hypotheques

Conclure une hypothèque sans attendre, jusqu'à 24 mois à l'avance.



AVANT ET APRÈS

Ursula Biondi-Müller, à la porte d'entrée du pénitencier pour femmes de Hindelbank, où elle fut incarcérée en 1967. Trois semaines après avoir posé sur la photo du haut, heureuse et enceinte de cinq mois à 17 ans. En bas, avec son fils de 3 mois, né en prison. Tous deux portent l'uniforme brun des internés.



«Cette horreur va m'accompagner jusqu'à la fin de mes jours»

URSULA BIONDI-MÜLLER Elle a payé d'un an de prison au pénitencier de Hindelbank (BE), en 1967, le seul fait d'être devenue fille-mère à 17 ans.

TEXTE **PATRICK BAUMANN**

Elle a garé sa Mercedes sur le parking de la prison du pénitencier pour femmes de Hindelbank (BE). Difficile d'imaginer que cette élégante sexagénaire y fut incarcérée, le 21 avril 1967, à l'âge de 17 ans, enceinte de cinq mois. Internement administratif, le terme pudique pour qualifier l'enfermement de milliers de jeunes gens. Des filles comme elle, quasiment des gamines, que l'on privait de liberté sans procédure judiciaire, au mépris de la loi et des conventions sur les droits humains.

Au nom des bonnes mœurs. Fille-mère? *So shocking* pour la morale de l'époque. Un an avant Mai 68, le vent de la libération sexuelle n'avait pas encore soufflé pour Ursula Biondi, adolescente de son temps qui écoutait les Beatles, les Rolling Stones en cachette de son père, dans les endroits branchés du vieux Zurich. Sa grossesse la prend à l'improviste. Son petit ami a sept ans de plus qu'elle. Ils s'enfuient en Italie. «On s'aimait, on voulait le garder. A l'époque, devenir mère en dehors du mariage, c'était inimaginable.»

AVEC DES CRIMINELLES

La police la ramène quelques mois plus tard à Zurich. Les

services sociaux, interpellés par des parents désemparés, et d'origine modeste, proposent un centre de rééducation. A leurs frais. «Ma mère a mis des mois avant de comprendre que j'étais en prison. Elle venait me voir dans une sorte de parloir neutre, croyait que le centre était indépendant du pénitencier. Elle ne comprenait pas pourquoi on ne pouvait jamais aller dans ma chambre. Dire qu'elle a fait des ménages pour payer les 6774 fr. 90 de pension! Nous étions traitées comme des prisonnières. Seule la couleur brune de l'uniforme nous distinguait des détenues ordinaires en bleu.»

Ursula se souvient d'avoir partagé son quotidien

avec des criminelles, comme cette femme qui avait fait passer de vie à trépas quatre bonshommes à l'arsenic. Elle a aussi croisé la célèbre Josette Bauer. «Elles au moins savaient pourquoi elles étaient là et pour combien de temps. Vous trouvez normal qu'un Etat qui a pour mission de protéger ses enfants les enferme avec des personnes jugées dangereuses? Je le vis encore à ce jour comme une trahison. Toute ma vie j'ai porté ce stigmate: avoir été mise en taule alors que je n'avais rien fait!»

La Zurichoise montre du doigt sa cellule à travers la porte d'entrée métallique. Tout lui revient, les souvenirs,

les larmes, les heures passées à laver le sol des couloirs, les tentatives de suicide de certaines de ses compagnes d'infortune. «C'est moi qui nettoiais. Sous l'œil implacable et sans chaleur du directeur qui n'avait aucune empathie pour la femme qui avait voulu mourir.»

Il y eut aussi la naissance de son fils, en prison. Ursula tapait contre le mur de sa cellule pour alerter les gardiennes car ses contractions étaient devenues insupportables! «Dans mon malheur, j'ai eu de la chance. J'ai pu garder mon enfant. Ils me l'ont enlevé tout de suite après l'accouchement, mais j'avais vu sur un papier qui traînait près de mon lit qu'il était destiné à l'adoption. J'ai fait un tel scandale qu'on me l'a rendu au bout de trois mois. Malheureusement, aujourd'hui, beaucoup de femmes qui ont accouché à Hindelbank recherchent toujours leurs enfants!»

Cette bouillante sexagénaire se bat depuis quelques années au nom de ces jeunes tombés entre 1942 et 1981 entre les griffes d'un système

administratif inique. «A mon avis, il y en a des centaines de milliers. Beaucoup ne s'en sont pas sortis, traumatisés, ostracisés, ne réussissant pas à mener une vie normale. Quand je rencontre des jeunes, je leur dis toujours qu'il faut rester vigilants pour que de telles choses ne se reproduisent plus. Avec les critères moraux qui étaient en vigueur à l'époque, une grande partie de la jeunesse de 2013 serait aujourd'hui en taule!»

Joli sourire sous la véhémence des propos. On comprend, à l'écouter, que la jeune fille meurtrie n'est jamais bien loin. Cette grand-mère épanouie, épouse d'un avocat d'affaires, a voulu s'en sortir, se formant en cours d'emploi, travaillant à l'ONU, au Bureau international du travail. «Chaque promotion fêtée avec une coupe de champagne me laissait un goût amer. Le passé me rattrapait. L'injustice, la trahison de l'Etat. Cette horreur va m'accompagner jusqu'à la fin de mes jours.»

«JAMAIS CONDAMNÉS»

Ursula a mis des années avant d'oser en parler. Elle a écrit un livre, suivi une thérapie. S'est confiée en 2008 au magazine *Beobachter* qui a lancé une véritable enquête journalistique sur la question. M^{me} Ursula Biondi-Müller sera présente, bien sûr, le 11 avril prochain, à Berne, pour entendre les excuses officielles de la nation. Elle attend beaucoup, également, de la loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative, encore à l'étude, qui devra préciser les aides à apporter aux victimes. Il y a pourtant des blessures difficilement cicatrisables. «La réhabilitation, c'est bien sûr une bonne chose, mais juridiquement, c'est impossible puisque nous n'avons jamais été officiellement condamnés!»

► **Un livre sur la question, malheureusement non traduit en français:** «*Weggsperrt*» de Dominique Strebler, Editions Beobachter.

► **Un site pour plus d'informations:** Association d'aide aux victimes www.administrativ-versorgung.ch

La coupe

NE-TE-RÉJOUIS-PAS-TROP-VITE-PETIT-LAPIN-TON-TOUR-VIENDRA-LA-SEMAINE-PROCHAINE



D'exquises idées pascales. Avec Crème d'or, vous aurez toujours le dessert glacé qui plaît. Les exquis variétés classiques et les éditions limitées répondront aux envies les plus douces. Retrouvez nos idées de recettes pascales sur www.creme-d-or.ch

